

Appel à projet pour la conception et la réalisation de « trophées »  
pour les lauréats du concours  
“Artisanat et Mobilier pour l’Aménagement des Collectivités”

## 1 - LE CONTEXTE

Le CAUE et la CAPEB du Morbihan organisent en 2020, la 1<sup>ère</sup> édition du concours A.M.A.C. (Artisanat et Mobilier pour l’Aménagement des Collectivités) afin de promouvoir la création de mobilier urbain original destiné à équiper les espaces publics des communes du Morbihan.

Force est de constater que le mobilier urbain installé sur les espaces publics dans les communes du département : places, rues, abords d'équipements ...n'est pas toujours à la hauteur. Lors d'un projet d'aménagement, le choix du mobilier se fait souvent à la phase ultime des travaux et pour des raisons diverses (facilité, rapidité, coût...). Ce choix se porte généralement sur des modèles industriels « sur catalogue ». Ces modèles standardisés se retrouvent dans de nombreuses communes, et ne sont pas toujours adaptés au contexte ni à l'identité du lieu. Ils contribuent souvent à banaliser l'image de la commune et du bourg. Or, il existe de nombreuses entreprises artisanales dans le département qui ont les capacités à produire ce type de mobilier (métallerie, ferronneries d'art, menuisier ébéniste, etc.).

Le concours sur le mobilier urbain vise à récompenser des concepteurs et artisans locaux (du Morbihan) qui auront réalisé des éléments de mobilier originaux.

Ce mobilier devra répondre à *des usages* :

- Se reposer, se détendre (bancs, chaises, tables de pique-nique...)
- Collecter, trier (poubelles, conteneurs)
- Se protéger, ranger (barrières, potelets, supports vélo...)

Ce mobilier devra s'adapter à *un contexte urbain et paysager* :

- Bourg rural,
- Petite cité patrimoniale
- Bord de mer,
- Espace naturel de loisirs

Ce mobilier devra être *fonctionnel, durable*, et réalisé au sein des entreprises candidates.

L'appel à candidature est lancé en février 2020. Les projets devront être remis par les équipes avant le 20 novembre 2020. En février 2021, un jury composé d'élus, de personnes qualifiées et de professionnels se réunira pour sélectionner une réalisation par catégorie qu'il jugera la plus intéressante et la plus significative parmi toutes les candidatures reçues. Une mention spéciale pourra aussi être attribuée en complément pour valoriser une autre réalisation remarquée.

Au printemps 2021, toutes les candidatures primées feront l'objet d'une remise de prix symbolisée par des «trophées» réalisés par un artiste ou artisan morbihannais autour d'un événement médiatisé.

L'ensemble des candidatures sera également présenté sur les sites internet du CAUE et de la CAPEB du Morbihan.

## **2 - APPEL A PROJETS AUPRES D'ARTISTES ET ARTISANS MORBIHANNAIS**

Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, le CAUE et la CAPEB souhaitent symboliser la remise des prix par l'attribution d'une œuvre d'art produite en petite série d'au moins 4 objets identiques. Chaque objet sera marqué discrètement : 1<sup>er</sup> Prix A.M.A.C. 2020 avec le nom de la catégorie ou mention spéciale du jury. Les noms CAUE 56 et CAPEB 56 devront également apparaître.

Les objets remis seront décoratifs en présentant une forme, un volume sobre, harmonieux et esthétique et refléteront de préférence un esprit développement durable dans le choix des matériaux utilisés (matériaux naturels ou recyclés).

Création et production locales garanties, ils présenteront une hauteur d'environ 20 à 40 centimètres.

Pour 4 pièces à produire, le budget se situe autour de 3 000€ TTC.

De plus, le prestataire aura à chiffrer une option pour la production de 6 pièces.

Le CAUE et la CAPEB du Morbihan lancent donc **un appel à projet auprès d'artistes et d'artisans morbihannais** et souhaitent recevoir **les candidatures avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020 au plus tard**.

- **soit sur format papier** à l'adresse suivante CAUE du MOBIHAN, DGISS Vannes, Trophée Concours AMAC, 64 rue Anita Conti, CS 20514, 56035 VANNES Cedex,
- **soit sous format numérique** à l'adresse suivante : [conseil@caue56.fr](mailto:conseil@caue56.fr) avec comme objet : Trophée Concours AMAC.

Celle-ci comprendra obligatoirement :

- une proposition illustrée sur l'objet imaginé par son créateur (dessin, croquis, texte descriptif)
- des photos (format JPEG) représentatives de sa création,
- le calendrier proposé de fabrication
- le coût de production TTC pour 4 et 6 pièces.

**Le choix du prestataire** ou des prestataires sera effectué **en décembre 2020**. Une présentation de l'objet serait réalisée en février 2021, pour une commande et une **livraison finale début avril 2021**.

### **QUI SOMMES-NOUS ?**

**Le CAUE** (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet d'aménagement, sans faire de maîtrise d'œuvre. Structure départementale de conseil, le CAUE aide les élus dans la définition de leur projet et a également une mission de sensibilisation du public à la promotion de la qualité du cadre de vie. Il est donc attentif à la création et à la requalification d'espace public de qualité. Le choix du mobilier urbain est un élément essentiel de la réussite du projet d'aménagement.

**La CAPEB** (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) a pour mission de promouvoir et d'accompagner le développement des entreprises de ce secteur. Au travers ce concours, elle souhaite valoriser les compétences, la créativité et le savoir faire des entreprises. Son rôle est de leur permettre d'avoir accès à ce marché souvent réservé aux industriels. L'objectif de ce concours est aussi de permettre le développement d'une économie circulaire entre les entreprises du territoire et les collectivités en limitant le nombre d'intermédiaires et en créant une relation de qualité et pérenne entre eux.